

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2018 à 20h30

L'an 2018 et le 19 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

Présent(e)s : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony,

Absent(e)s excusé(e)s : M. LATREILLE David, Mme GATEL Carole, M. MARION Bertrand.

Absente : Mme BASLÉ Marie-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEUX Monique

⇒ **2018-02-02 - Vote des Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2018**

Les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de l'exercice 2017 ont été présentés de la façon suivante :

Budget communal Exercice 2017- Compte Administratif

	Alloué	Total émis
Dépenses	2 542 270,19 €	1 017 160,49 €
Recettes	2 542 270,19 €	2 241 151,81 €
Solde (R-D)	0,00 €	1 223 991,32 €

Investissement

Dépenses	1 334 523,96 €	462 171,40 €
Recettes	1 334 523,96 €	979 100,18 €
Solde (R-D)	0,00 €	516 928,78 €

Fonctionnement

Dépenses	1 207 746,23 €	554 989,09 €
Recettes	1 207 746,23 €	1 262 051,63 €
Solde (R-D)	0,00 €	707 062,54 €

→ Excédent d'investissement : 516 928.78 €

→ Excédent de fonctionnement : 707 062.54 €

Assainissement

Exercice 2017 - Compte Administratif

	Alloué	Total émis
Dépenses	320 422,76 €	64 564,84 €
Recettes	320 422,76 €	323 437,99 €
Solde (R-D)	0,00 €	258 873,15 €

Investissement

Dépenses	84 811,65 €	0,00 €
Recettes	84 811,65 €	84 561,65 €
Solde (R-D)	0,00 €	84 561,65 €

Fonctionnement

Dépenses	235 611,11 €	64 564,84 €
Recettes	235 611,11 €	238 876,34 €
Solde (R-D)	0,00 €	174 311,50 €

→ Excédent d'investissement : 84 561.65 €

→ Excédent de fonctionnement : 174 311.50 €

ZAC de la Huberderie

Exercice 2017- Compte Administratif

	Alloué	Total émis
Dépenses	2 339 786,01 €	1 686 789,20 €
Recettes	2 339 786,01 €	2 136 090,89 €
Solde (R-D)	0,00 €	449 301,69 €

Investissement

Dépenses	481 177,16 €	481 177,16 €
Recettes	481 177,16 €	423 014,31 €
Solde (R-D)	0,00 €	-58 162,85 €

Fonctionnement

Dépenses	1 858 608,85 €	1 205 612,04 €
Recettes	1 858 608,85 €	1 713 076,58 €
Solde (R-D)	0,00 €	507 464,54 €

→ **Excédent d'investissement** : 58 162.85 €

→ **Excédent de fonctionnement** : 507 464.54 €

Commerces**Exercice 2017- Compte Administratif**

	Alloué	Total émis
Dépenses	58 750,10 €	1 056,00 €
Recettes	58 750,10 €	58 151,42 €
Solde (R-D)	0,00 €	57 095,42 €

Investissement

Dépenses	24 796,56 €	0,00 €
Recettes	24 796,56 €	24 796,56 €
Solde (R-D)	0,00 €	24 796,56 €

Fonctionnement

Dépenses	33 953,54 €	1 056,00 €
Recettes	33 953,54 €	33 354,86 €
Solde (R-D)	0,00 €	32 298,86 €

→ **Excédent d'investissement** : 24 796.56 €

→ **Excédent de fonctionnement** : 32 298.86 €

ZA La Morandière**Exercice 2017 - Compte Administratif**

	Alloué	Total émis
Dépenses	813 746,91 €	217 425,18 €
Recettes	813 746,91 €	40 123,51 €
Solde (R-D)	0,00 €	-177 301,67 €

Investissement

Dépenses	495 521,79 €	217 425,18 €
Recettes	495 521,79 €	0,00 €
Solde (R-D)	0,00 €	-217 425,18 €

Fonctionnement

Dépenses	318 225,12 €	0,00 €
Recettes	318 225,12 €	40 123,51 €
Solde (R-D)	0,00 €	40 123,51 €

→ **Déficit d'investissement** : - 217 425.18 €

→ **Excédent de fonctionnement** : 40 123.51 €

Après avoir pris connaissance des Comptes Administratifs de la Commune et les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier de Vitré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats présentés ci-dessus.

⇒ 2018-02-03 – Convention Assistance Maître d'Ouvrage pour la réalisation du PLU avec le Syndicat d'Urbanisme

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est programmé cette année la révision du PLU.

Dans ce cadre, Mr Le Maire propose de mettre en place une convention d'Assistance Maître d'Ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme. Cette convention permettra au Syndicat d'Urbanisme de nous assister et de nous accompagner sur les procédures tout au long de la révision du PLU. Cet accompagnement est réalisé à titre gratuit.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour signer une convention d'Assistance Maître d'Ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme.

⇒ 2018-02-04 - Modifications des statuts de Vitré Communauté dans le cadre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »

Le Maire expose

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5216-05 relatif aux compétences des communautés d'agglomération ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), qui a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui confie au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant modification des statuts de Vitré Communauté ;

Vu le courrier cosigné par les 3 préfets de la Loire Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, au sujet du processus d'adhésion des EPCI à fiscalité propre au futur Syndicat mixte ouvert « EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Vilaine », que va devenir l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) ;

Considérant que la politique de l'eau et des milieux aquatiques est complexe et mobilise de nombreux acteurs et est connectée avec de nombreux autres pans de l'action publique ;

Considérant que les actions à mener peuvent être décrites sous deux angles complémentaires :

- La proximité pour bien agir concrètement : il s'agit des actions menées actuellement par les syndicats de bassin versant locaux (à savoir pour le territoire de Vitré Communauté : les syndicats du Chevré, de la Vilaine Amont, du Haut-Couesnon, de la Seiche, du Semnon et de l'Oudon) ;

- La coordination et la solidarité à l'échelle du bassin de la Vilaine : la coordination est assurée par la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et son établissement porteur ; elle suppose des moyens humains et techniques d'expertise, d'analyse des données, de mise en réseau des acteurs...La solidarité doit s'exercer dans la gestion des ouvrages et équipements qui structurent et sécurisent notre bassin vis-à-vis des inondations, de la production d'eau potable ;

Considérant que l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), institution interdépartementale, fondée par les Départements d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan qui avait pour but initial l'aménagement hydraulique de la Vilaine, s'est transformée en syndicat mixte ouvert, dénommé «EPTB Vilaine » en 2017, pour permettre l'adhésion des EPCI et l'adoption de nouveaux statuts ;

Considérant que les missions sont distribuées en 2 grands blocs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et aux inondations, et un troisième spécialisé visant la production d'eau potable ;

Considérant que le premier bloc constitue le socle des missions de l'EPTB ;

Considérant que les statuts prévoient pour l'ensemble des membres, des missions d'animation, d'études, de connaissances, de communication visant principalement le portage de la CLE du SAGE Vilaine ;

Considérant que ces missions d'expertise et d'ingénierie seront développées pour faciliter l'exercice des missions GEMAPI de proximité, réalisées par les acteurs locaux ;

Considérant que ce premier bloc vise également les missions d'aménagement sur des ouvrages hydrauliques structurants et multi-usages, en premier lieu le barrage d'Arzal, pourra également viser les 3 ouvrages de la Valière, la Cantache et la Haute-Vilaine en amont de Rennes sur le Pays de Vitré ;

Considérant que le second bloc prévoit la possibilité de réaliser pour les EPCI du bassin des « missions à la carte » ;

Considérant que les services de l'Etat se sont accordés pour la rédaction des compétences qui doivent être détenues par les EPCI pour pouvoir adhérer à l'EPTB (le « socle » du futur EPTB) ;

Considérant que ces compétences ont été écrites de manière à bien viser les actions du futur EPTB, en évitant d'ouvrir trop largement le champ de leur application ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la modification des statuts de Vitré Communauté intégrant les compétences facultatives suivantes à compter du 01/01/2018 :

- animation et portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB,
- gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

⇒ **2018-02-05 – Devis pour raccordement en eaux usées et pluviales et téléphone pour les 4 maisons en construction de NEOTOA.**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction des 4 logements NEOTOA, ZAC de la Huberderie 3, il est nécessaire de réaliser les travaux de raccordement en eau et de téléphonie.

Mr Le Maire présente le devis de l'entreprise PLANCON-BARIAT de La Guerche de Bretagne :



MAIRIE DE SAINT JEAN SUR VILAINE
9, Rue de Rennes
35220 SAINT JEAN SUR VILAINE

La Guerche de Bretagne, le 17 Janvier 2018

Devis n°1801_004

DEVIS ESTIMATIF

COMMUNE DE SAINT JEAN SUR VILAINE
ZAC de la Huberderie 3
Raccordement Maisons NEOTOA

Désignation	U	Qté	PU	Total
1 - Raccordements eaux usées, eaux pluviales				
- Installation, préparation	F	1	200,00	200,00 €
- Fourniture et pose d'un dispositif de raccordement Ø200/315 PVC	u	3	100,00	300,00 €
- Construction d'un branchement particulier EP	u	3	350,00	1 050,00 €
- Fourniture et pose de culotte PVC 125/200	u	3	75,00	225,00 €
- Construction d'un branchement particulier EU	u	3	330,00	990,00 €
- Fourniture et mise en œuvre de tout venant 0/31,5	m3	24	32,00	768,00 €
- Plus value pour intervention avec réseaux existant	u	6	450,00	2 700,00 €
- Plan des ouvrages exécutés	u	1	80,00	80,00 €
<i>Non compris : Réfection grave-bitume</i>				
TOTAL Raccordement EU/EP				6 313,00 €
2 - Raccordement Téléphone (G.C.)				
- Fourniture et pose tranchée comprise, de conduite multitubulaire allégée en PVC Ø41,4/45 avec 1 fourreau	ml	17	8,00	136,00 €
avec 2 fourreaux	ml	7	9,00	63,00 €
avec 3 fourreaux	ml	4	10,00	40,00 €
- Fourniture et pose d'un chambre L2T	u	1	750,00	750,00 €
- Plus value pour pose sur réseau existant	u	1	200,00	200,00 €
- Fourniture et pose de coude préformé en PVC Ø45	u	3	5,00	15,00 €
- Fourniture et pose de citerneaux de branchement en béton 30x30 avec couvercle béton	u	2	45,00	90,00 €
- Fourniture et mise en œuvre de tout-venant 0/31,5	m3	5	32,00	160,00 €
- Plus value pour longement de conduites existantes	ml	17	15,00	255,00 €
				1 709,00 €
<i>NB : Sous réserve de l'étude d'Orange, à confirmer</i>				
Montant H.T.				8 022,00 €
TVA 20,00 %				1 604,40 €
Montant TTC				9 626,40 €

Bon pour accord, le

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PLANCON-BARIAT s'élevant à 8 022.00 € H.T. (9 626.40 € T.T.C.)

⇒ **2018-02-06 – Devis pour alimentation France Télécom et branchements AEP pour les 4 maisons en construction de NEOTOA.**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction des 4 logements NEOTOA, ZAC de la Huberderie 3, il est nécessaire de réaliser les travaux de d'alimentation France Télécom et branchements AEP.

Mr Le Maire présente le devis de l'entreprise SMPT de St-Malo :



SOCIÉTÉ MALOUINE DE PAVAGE ET DE TERRASSEMENT
 Parc d'activités des Mottais - Rue des Brégeois - CS 21808 - 35418 SAINT MALO CEDEX
 Tél. : 02 99 56 30 50 - Fax : 02 99 40 91 97
 E-mail : smpt-se@smpt-se.com Site web : www.smpt-se.com

Eclairage Public - Bâtiments Souterrains - Gaz (Pérol et Acier) - Téléphone - Télédistribution - Eau potable - Forages dirigés - Terrassement par aspiration - Bordures - Pavage - Enrobés

Mairie de St JEAN sur VILAINE
 9 r. rennes
 35220 ST JEAN SUR VILAINE

A l'Attention de Mr Le Maire

Devis n° : 3502
 Code chantier : 61314
 Conducteur de Travaux : E. LAMBERT 06 85 71 18 78

Affaire : Devis Quantitatif Estimatif pour l'alimentation GC de 4 lots France Télécom + fouille mise à disposition pour 4 branchements AEP, à St Jean sur Vilaine ZAC de la Huberderie.

Montreuil sous Pérouse le 17 Janvier 2018

Poste	DESIGNATION	U	QTE	PU	MONTANT HT
FT					
A	Abandon d'un chambre LOT + Fourniture et pose d'une chambre L1T + cadre et tampon fonte logo Télécom en coupure sur 2 TPø42/45 compris type C.	U	1,00	550,00 €	550,00 €
B	Surlargeur de tranchée sous chaussée compris sablage, grillage avertisseur remblai 0/31,5 secondaire et réfection enrobé 0/10 à chaud.	ML	24,00	17,00 €	408,00 €
C	Fourniture et pose de TP42/45 compris aiguillage et bouchons.	ML	44,00	5,00 €	220,00 €
D	Fourniture et pose de regard 30/30 + couvercle ciment.	U	4,00	40,00 €	160,00 €
EP					
E	Agrandissement fouille pour colliers de prise en charge AEP (mis à disposition pour confection de branchement par véolia) + compris remblai et réfection enrobé 0/10 à chaud.	U	4,00	50,00 €	200,00 €

NOTA : Devis à retourner complété et signé accompagné du règlement pour commencer les travaux
 Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter

TOTAL HT	1 538,00 €
TVA 20%	307,60 €
TOTAL TTC	1 845,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SMPT s'élevant à 1 538.00 € H.T. (1 845.60 € T.T.C.)

⇒ **D.I.A.**

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le bien est situé 1, rue Léonard de Vinci, cadastré Section A N° 1479 d'une superficie de 307 m² et N° 1482 pour une superficie de 827 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion urbanisme : Lundi 19 mars 2018 à 20h30
- Réunion finances : Mercredi 28 février 2018 à 20h30
- Réunion finances (investissement) : Lundi 12 mars 2018 à 20h30
- Commission pour rénovation salle polyvalente : Mercredi 14 mars 2018 à 20h30

***Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 05 mars 2018
à 20h30***

***Le Maire,
Marc FAUVEL***